



**SÉANCE D'INSTALLATION DE LA CLE 5 « Les 3 Rivières »
SUIVE AUX ELECTIONS MUNICIPALES DE 2026**

ÉLECTION DU PRÉSIDENT, DU VICE-PRÉSIDENT ET DES DELEGUES AU COMITE SYNDICAL DU SICECO

Sur convocation en date du 27 avril 2026, les membres de la Commission Locale d'Énergie n° 5 se sont réunis le lundi 4 mai 2026 à Fontaine-Française, en vertu des dispositions des Statuts et du Règlement intérieur du SICECO.

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur Nicolas Urbano, Président sortant de la CLE 5, qui accueille les délégués nouvellement désignés par les 43 communes qui composent ladite Commission.

Le Président sortant de la CLE certifie, en présence de deux scrutateurs Monsieur Daniel Viardot (Clénay) et Madame Elodie Malbeau (Crécey-sur-Tille), l'exactitude de la liste des présences émargée par les délégués des communes (dont copie est jointe en annexe), conformément à l'article 30-2 du Règlement intérieur.

Monsieur Nicolas Urbano et les 2 scrutateurs constatent que le quorum est atteint (32 délégués sur 44) et déclare la Commission Locale d'Énergie n° 5 installée dans ses fonctions. La population totale de la CLE étant inférieure à 40 000 habitants, la CLE va élire 12 délégués titulaires au Comité (y compris le Président et le Vice-président) et 6 délégués suppléants.

Monsieur Nicolas Urbano Président sortant de la CLE 5, ouvre la séance selon l'ordre du jour prévu.

1 - ÉLECTION DU PRÉSIDENT DE LA CLE

Le Président sortant de la CLE, après avoir fait appel aux candidats potentiels, invite l'assemblée à procéder, au scrutin secret et à la majorité absolue des suffrages, à l'élection du Président de la Commission Locale d'Énergie n° 5.

Fait acte de candidature :

Nicolas Urbano représentant la commune de Fontaine-Française

Chaque délégué communal, à l'appel de son nom, remet dans l'urne son bulletin de vote.

Le dépouillement du vote donne les résultats suivants :

Nombre de bulletins comptabilisés dans l'urne :	33
	(dont 1 pouvoir)
Bulletins blancs ou ne contenant pas une désignation suffisante :	0
Nombre de suffrages exprimés :	33
Majorité absolue :	17

a obtenu :

Monsieur Nicolas Urbano

33 voix

33

Nicolas Urbano, ayant obtenu la majorité absolue des suffrages exprimés, a été proclamé **Président de la Commission Locale d'Énergie n° 5 (et délégué titulaire au Comité syndical)**.

Le Président nouvellement élu est installé dans ses fonctions et fait procéder aux élections suivantes.

2 - ÉLECTION DU VICE - PRÉSIDENT DE LA CLE

Le Président de la CLE 5 après avoir fait appel aux candidats potentiels, invite l'assemblée à procéder, au scrutin secret et à la majorité absolue des suffrages, à l'élection du Vice-Président de la Commission Locale d'Énergie n° 5.

Fait acte de candidature :

Jean-Jacques Clerc, représentant la commune de Varois-et-Chaignot

Chaque délégué communal, à l'appel de son nom, remet dans l'urne son bulletin de vote.

Le dépouillement du vote donne les résultats suivants :

Nombre de bulletins comptabilisés dans l'urne :	33
	(dont 1
	pouvoir)
Bulletins blancs ou ne contenant pas une désignation suffisante :	0
Nombre de suffrages exprimés :	33
Majorité absolue :	17

a obtenu :

Jean-Jacques Clerc

33 voix

33

Jean-Jacques Clerc, ayant obtenu la majorité absolue des suffrages exprimés, a été proclamé **Vice-Président de la Commission Locale d'Énergie n° 5 (et délégué titulaire au Comité syndical)**.

3 - ÉLECTION DES AUTRES DÉLÉGUÉS TITULAIRES AU COMITÉ SYNDICAL

La CLE doit élire, au total, 12 délégués titulaires au Comité Syndical du SICECO. Il reste 10 délégués titulaires à élire.

Le président de la CLE 5, après avoir fait appel aux candidats potentiels, invite l'assemblée à procéder, au scrutin secret et à la majorité absolue des suffrages, à l'élection des délégués titulaires de la Commission Locale d'Énergie n° 5.

Monsieur Ludovic Rochette quitte la réunion de CLE et donne pouvoir à Jean-Jacques Clerc, représentant la commune de Varois-et-Chaignot.

Font acte de candidature pour les communes suivantes :

CHAIGNAY	Monsieur	Gilles	BIANCONE
EPAGNY	Monsieur	Jean-Denis	STAIGER
GEMEAUX	Monsieur	Marc	CHAUTEMPS
LUX	Monsieur	Olivier	ANTOINE
MARSANNAY-LE-BOIS	Monsieur	Philippe	VEUILLET
REMILLY-SUR-TILLE	Monsieur	Nicolas	SAUNOIS
SAINT-MAURICE-SUR-VINGEANNE	Monsieur	Eric	AVENTINO
SPOY	Monsieur	Raphaël	LEBOIS
VERNOIS LES VESVRES	Monsieur	Jean-Paul	TAILLANDIER
VILLEY-SUR-TILLE	Monsieur	Philippe	STEIB

Nombre de bulletins comptabilisés dans l'urne :	33 (dont 2 pouvoirs)
Bulletins blancs ou ne contenant pas une désignation suffisante :	0
Nombre de suffrages exprimés :	33
Majorité absolue :	17

Tous les candidats ont obtenu 33 voix.

Le nombre de poste de délégués titulaires restant à pourvoir étant de 10, sont élus délégués titulaires de la CLE n°5 :

CHAIGNAY	Monsieur	Gilles	BIANCONE
EPAGNY	Monsieur	Jean-Denis	STAIGER
GEMEAUX	Monsieur	Marc	CHAUTEMPS
LUX	Monsieur	Olivier	ANTOINE
MARSANNAY-LE-BOIS	Monsieur	Philippe	VEUILLET
REMILLY-SUR-TILLE	Monsieur	Nicolas	SAUNOIS
SAINT-MAURICE-SUR-VINGEANNE	Monsieur	Eric	AVENTINO
SPOY	Monsieur	Raphaël	LEBOIS
VERNOIS LES VESVRES	Monsieur	Jean-Paul	TAILLANDIER
VILLEY-SUR-TILLE	Monsieur	Philippe	STEIB

4 - ÉLECTION DES 6 DÉLÉGUES SUPPLÉANTS AU COMITÉ SYNDICAL

Le Président de la CLE 5, recueille les candidatures.

Font acte de candidature pour les communes suivantes :

CHAZEUIL	Monsieur	Didier	MAGNIERE
MARCILLY-SUR-TILLE	Monsieur	PEREIRA	EDMOND
SELONGEY	Monsieur	Philippe	BRUNOT
VERONNES	Monsieur	Dominique	MAIRE

Il manque 2 candidats.

Bulletins blancs ou ne contenant pas une désignation suffisante :	33 (dont 2 pouvoirs)
Nombre de suffrages exprimés :	0
Majorité absolue :	33 17

Tous les candidats ont obtenu 33 voix.

Le nombre de poste de délégués suppléants à pourvoir étant de 6, sont élus délégués suppléants de la CLE n°5 :

CHAZEUIL	Monsieur	Didier	MAGNIERE
MARCILLY-SUR-TILLE	Monsieur	PEREIRA	EDMOND
SELONGEY	Monsieur	Philippe	BRUNOT
VERONNES	Monsieur	Dominique	MAIRE

Il manque 2 délégués suppléants.

5 - QUESTIONS DIVERSES ET AGENDA

Le Président annonce que l'Assemblée générale qui installera le nouveau Comité et procédera à l'élection du Bureau aura lieu le 29 mai 2026 à la Salle des Fêtes de Vandenesse-en-Auxois à 16h00.

Les convocations et l'ordre du jour sont remis en main propre aux délégués nouvellement élus.

Le Président sortant de la CLE 5



Nicolas Urbano

Le Président de la CLE 5



Nicolas Urbano

Le Vice-président de la CLE 5



Jean-Jacques Clerc